

## ORDRE DU JOUR N°4

### Réunion du Comité de travail du Conseil scolaire catholique MonAvenir

Le mercredi 8 mars 2023

**Par visioconférence ZOOM**

**19 h**

*Présences :*

*Nathalie Dufour-Séguin, présidence du Comité  
Geneviève Grenier, présidente du Conseil  
Dorothée Petit-Pas, vice-présidente du Conseil  
Estelle Ah-Kiow  
Donald Blais  
Melinda Chartrand  
Rhea Dechaine  
Dominique Janssens  
Marcellin Kwilu Mondo  
Marcel Levesque  
Claire Thibideau  
Jo-Anne Thibodeau  
Anaëlle Youbissi, élève conseillère  
Aurélien Meyer, élève conseiller*

*Membres du personnel :*

*André Blais, directeur de l'éducation  
Dereck Chin, chef des affaires  
Anik Gagnon, surintendante de l'éducation  
Suzanne Iskander, surintendante de l'éducation  
Mikale-Andrée Joly, directrice exécutive, Service des relations corporatives  
Albert Aazouz, directeur, Service des ressources matérielles  
Chantal Perron, agente aux affaires du Service des relations corporatives et du Conseil*

## **1. Ouverture de la réunion, appel nominal et absences motivées**

### **1.1 Reconnaissance des territoires autochtones**

*Nous aimerions prendre un moment pour remercier et rendre hommage aux nombreux peuples autochtones de l'île de la Tortue qui résident sur les terres de la zone du Csc MonAvenir depuis des temps immémoriaux, notamment les nations Anishinabek, Haudenosaunee, et Wendat.*

*Ces terres sont régies par le Pacte de la ceinture wampum faisant référence au concept du « bol à une seule cuillère » visant à préserver et à partager pacifiquement les ressources de la région des Grands Lacs. Nous reconnaissons que le territoire des cessions des terres du Haut-Canada (1764-1862) et les Traités Williams (1923), nous permettent de jouir encore de nos jours de toutes les richesses que celui-ci nous offre. Pour honorer ces accords, nous assumerons notre responsabilité de respecter les traditions, les connaissances et les droits inhérents des peuples des Premières Nations, Métis et Inuit.*

*Le Csc MonAvenir reconnaît qu'aujourd'hui les descendants de nombreux peuples autochtones vivent et contribuent à la vitalité de la société à travers notre vaste territoire. Nous reconnaissons notre responsabilité de respecter et de prendre soin des terres et des eaux pour les générations futures.*

### **1.2 Prière d'ouverture**

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

*Motion :*

*Proposée par :*

*Appuyée par :*

*Que le Comité de travail adopte l'ordre du jour de la réunion du 8 mars 2023, sous la forme présentée/modifiée.*

## **3. Déclaration de conflit d'intérêts**

## **4. Audition de contribuables/délégations**

## **5. Présentation**

*Sans objet.*

## **6. Adoption des procès-verbaux**

### **6.1 Adoption du procès-verbal de la réunion du 8 février 2023**

*Motion :*

*Proposée par :*

*Appuyée par :*

*Que le Comité de travail adopte le procès-verbal de la réunion du 8 février 2023, tel que présenté/modifié.*

## **7. Affaires découlant des procès-verbaux**

*Voir tableau.*

## **8. Questions à l'étude**

### **8.1 Rapport ÉDU.06-03/2023 – Politique PSE.2 – Inclusion des élèves ayant des besoins particuliers**

Motion :

*Proposée par :*

*Appuyée par :*

*Que le Comité de travail recommande au Conseil d'approuver la politique PSE.2 – Inclusion des élèves ayant des besoins particuliers selon le rapport ÉDU.06-03/2023 intitulé « Politique PSE.2 – Inclusion des élèves ayant des besoins particuliers » à la réunion du Conseil du 29 mars 2023.*

### **8.2 Rapport ÉDU.07-03/2023 – Drapeau arc-en-ciel pour les écoles élémentaires**

Motion :

*Proposée par :*

*Appuyée par :*

*Que le Comité de travail recommande au Conseil de mandater ses écoles élémentaires à faire flotter le drapeau arc-en-ciel à l'extérieur, durant chaque mois de juin en reconnaissance du Mois de la fierté et en signe d'appui, d'accueil et de respect envers ses élèves et membres du personnel de la communauté LGBTQIA+ selon le rapport ÉDU.07-03/2023 intitulé « Drapeau arc-en-ciel pour les écoles élémentaires » à la réunion du Conseil du 29 mars 2023.*

### **8.3 Communiqué des conseillers scolaires – avril 2023**

Motion :

*Proposée par :*

*Appuyée par :*

*Que le Comité de travail recommande au Conseil d'approuver le communiqué des conseillers scolaires – avril 2023 à la réunion du Conseil du 29 mars 2023.*

### **8.4 Rapport IMM.03-03/2023 – Avancement des projets de construction**

## 8.5 Rapport DIR.07-03/2023 - Relance du sous-comité de démarchage politique

Motion :

Proposée par :

Appuyée par :

Que le Comité de travail relance les activités du sous-comité de démarchage politique, relevant du Comité de travail, afin de procéder à l'élaboration d'une stratégie et d'outils de démarchage politique selon le rapport DIR.07-03/2023 intitulé « Relance du sous-comité de démarchage politique ».

Motion :

Proposée par :

Appuyée par :

Que le sous-comité de démarchage politique, relevant du Comité de travail, soit formé des cinq membres suivants : \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_.

## 8.6 Rapport DIR.08-03/2023 - Sous-comité de révision des politiques

Motion :

Proposée par :

Appuyée par :

Que le Comité de travail forme un sous-comité de révision des politiques, relevant du Comité de travail, afin de procéder à une révision des politiques en lien avec l'équité, la diversité et l'inclusion selon le rapport DIR.08-03/2023 intitulé « Sous-comité de révision des politiques ».

Motion :

Proposée par :

Appuyée par :

Que le sous-comité de révision des politiques, relevant du Comité de travail, soit formé des trois membres suivants : \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_.

## 9. Avis de motion

## 10. Correspondances

Sans objet.

## 11. Questions diverses

Tel que stipulé lors de l'échange sur les bonnes pratiques à préconiser lors de réunions, les conseillers scolaires sont invités à acheminer leurs questions diverses **avant la rencontre** afin de permettre à l'administration d'obtenir les réponses à ces questions. La présidence d'assemblée pourra limiter le nombre de questions diverses posées à chaque réunion.

**12. Motion de recevoir**

*Motion*

*Proposée par :*

*Appuyée par :*

*Que le Comité de travail reçoive en bloc, les documents déposés en séance à huis clos, à titre d'information et aux fins de discussion seulement :*

- *Rapport IMM.03-03/2023 – Avancement des projets de construction*

**13. Séance huis clos**

*Motion :*

*Proposée par :*

*Appuyée par :*

*Que le Comité de travail se constitue en séance à huis clos.*

La réunion du Comité de travail se poursuit en séance à huis clos.

REPRISE DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU COMITÉ

**14. Date et heure de la prochaine réunion du Comité de travail**

*La prochaine réunion du Comité de travail se tiendra le 12 avril 2023.*

**15. Levée de la réunion**